



Contribution de :  
**Les Verts Île-de-France**

## Adresse

Les Verts d'Île-de-France  
5 rue d'Arcueil  
75014 Paris  
Tél. : 01 45 65 33 60  
Fax : 01 45 65 41 50

E-mail : [lesverts.idf@wanadoo.fr](mailto:lesverts.idf@wanadoo.fr)

Site web :  
<http://idf.lesverts.fr>

## Les Verts d'Île-de-France

### 1 - Un constat peu glorieux

Les Verts Île-de-France souhaitent participer au débat sur le projet de refonte de la station Seine aval non seulement en apportant leurs réponses aux questions posées par la CPDP, mais également en invitant les Franciliens, et de manière plus générale notre société toute entière, à penser différemment la manière dont nous gérons ce bien précieux qu'est l'eau.

Le constat aujourd'hui, sur la station Seine aval, est le suivant :

- Les équipements sont anciens, et la question de leur obsolescence est posée,
- Il existe en sortie de station un pic de pollution très important,
- La centralisation à outrance de l'assainissement des eaux de la région parisienne, même si des efforts ont commencé à être faits pour œuvrer à une forme de déconcentration, aggrave de manière importante la pollution globale générée par le réseau,
- la France doit enfin respecter les normes européennes en matière de qualité des eaux, sous peine d'être encore une fois lourdement condamnée.

Il est donc tout à fait évident qu'il faut agir. Ceci étant dit, il ne faut pas oublier qu'après soixante années de développement et d'investissements, la situation de Seine aval est critique, avec la menace d'une amende colossale à courte échéance. Ceci doit donc nous interroger sur notre manière de penser le cycle de l'eau, et sur la démarche qui est mise en œuvre pour sa gestion.

### 2 - Pour une gestion écologique de l'eau

#### • Le « tout-à-l'égout », une fausse bonne idée ?

La consommation quotidienne d'un habitant en France est estimée à 157 litres (plus de 200 litres pour un Francilien !)

La répartition étant la suivante :

- Bain et douche : 39% soit 61,2 l
- WC : 26% soit 40,82 l
- Lessive : 12% soit 18,84 l
- Vaisselle : 10% soit 15,70 l
- Cuisine : 6% soit 9,42 l
- Nettoyage et divers : 6% soit 9,42 l
- Boisson : 1% soit 1,57 l

Donc sur ces 157 litres, seulement 11 litres nécessitent de l'eau potable et 105 litres nécessitent de l'eau propre.

En outre, alors que la question des économies d'énergie est particulièrement importante : si l'on tient compte de toutes les opérations de pompage, de traitement, de distribution et d'assainissement, un mètre cube d'eau consomme plus d'1 kWh !

La consommation électrique de la station Seine aval est similaire à celle d'une ville de 500 000 habitants ! Quant au coût, la part due à l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) peut représenter 30 à 50% du total..

Le temps est donc venu de nous interroger sur le coût pour la société de la potabilisation des eaux dont 20% retournent à l'égout en ayant seulement servi à évacuer nos matières fécales. Les questions aussi importantes que la séparation le plus en amont possible entre les eaux vannes (ou eaux noires, celles des toilettes) et les eaux grises mais aussi la distribution d'eau potable par d'autres vecteurs que le robinet (bonbonnes consignées) méritent des études approfondies, études qui devront être réalisées sous les aspects économique, énergétique, sociologique et écologique.



Mais sans attendre les résultats des ces études, des mesures urgentes et relativement simples peuvent être mises en œuvre :

- Incitation à la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts publics et des jardins mais aussi pour alimenter les chasses d'eau (des verrous réglementaires sont à lever concernant ce dernier point).
- Information des particuliers sur la notion de déchets toxiques et création de filières de collecte et de traitement des déchets toxiques liquides de manière à ne pas les retrouver dans les égouts.
- Surveillance et verbalisation des entreprises qui rejetteraient des déchets toxiques dans les égouts.
- Campagne d'économie d'eau en équipant les douches et les robinets des lieux publics d'un système d'économie d'eau et en incitant les particuliers à faire de même (division par deux de la consommation d'eau due aux douches et à la toilette).
- « Chasse aux fuites » d'eau dans les lieux publics.
- Suppression des produits d'entretiens ménagers trop nocifs pour l'environnement et difficile à éliminer.



L'ensemble de ces mesures permettra de réduire de 25% à 30% la consommation d'eau, donc des besoins d'assainissement.

Pour différentes raisons, au XX<sup>ème</sup> siècle, le WC à chasse d'eau et le tout-à-l'égout se sont imposés comme la solution idéale en matière d'assainissement, et ils sont apparus comme une finalité alors qu'ils ne sont qu'un moyen : l'objectif n'est pas d'équiper tout un chacun d'une chasse d'eau, mais bien plutôt de permettre une gestion satisfaisante des excréments. Nous ne pouvons que reconnaître que le système actuel en est arrivé à générer plus de problèmes que ce qu'il n'en résout. D'autant qu'il n'est absolument pas généralisable à l'ensemble de la planète.



C'est pourquoi nous pensons que les pouvoirs publics doivent maintenant entrer dans une autre logique : celle de la promotion et du soutien des toilettes sèches et de l'assainissement écologique (à la parcelle, pour les eaux pluviales et les eaux grises) Il est urgent d'imaginer et de mettre en place une manière durable de gérer nos eaux domestiques et, en corollaire, notre rapport à l'eau potable.

Il est nécessaire que les nouveaux programmes immobiliers intègrent cette dimension dès leur conception, et ne cèdent pas à la facilité de se raccorder au tentaculaire réseau d'émissaires parisiens. Nos voisins allemands et nord européens ont déjà prouvé la pertinence de solution de suppression des eaux vannes par l'utilisation de toilettes sèches, y compris dans l'habitat collectif vertical.

#### • La pollution la plus facile à traiter : celle qui n'existe pas !

80% des eaux de surface et 60% des eaux souterraines sont polluées en France. Hormis celle due aux eaux vannes, la principale pollution chimique de nos eaux domestiques est celle due aux activités industrielles, aux hôpitaux mais aussi à ce que nous jetons dans l'évier : peintures, dissolvants, etc.

A cela, nous devons y ajouter toutes les pollutions non comprises dans les normes et dont les effets commencent à peine à se faire sentir comme celles générées par les produits médicamenteux que nous consommons tous et qui sont pour le moment non détectables après traitement des eaux.

Un traitement des pollutions directement sur les sites industriels doit être imposé. Le nombre, dérisoire depuis 2000, de postes d'inspecteurs de l'eau doit être très vite augmenté pour que la surveillance soit effective. Une plus grande prévention dans les pratiques de chacun de nous, une meilleure prise en charge par les systèmes de collecte des déchets toxiques, et surtout une législation interdisant la production de produits polluants, doivent impérativement être envisagées par les pouvoirs publics.

#### • Stop à l'artificialisation des sols !

La logique de croissance urbanistique et « (auto)routistique » de la région pose un vrai problème dans la gestion de l'eau. En effet, l'imperméabilisation des sols en région parisienne augmentant de 0,2% par an, cela induit une hausse importante du volume des eaux pluviales ne pouvant plus être « absorbées » par le terrain, et se retrouvant dans le réseau d'assainissement. La logique de périurbanisation de la région parisienne est donc aussi une catastrophe dans la gestion de l'eau et dans l'augmentation des taux de pollution des eaux.

#### • Les eaux de pluie : à récupérer, et à traiter séparément !

Les eaux de pluie sont encore trop peu récupérées, et sont envoyées directement dans le réseau d'assainissement, augmentant le volume à traiter et aggravant les pollutions. La première chose à faire est donc de promouvoir, par des mesures fortement incitatives, l'usage des systèmes de récupération des eaux de pluie (toitures végétalisées, systématisation des bacs de récupération, etc.).

Cette eau pourra par exemple être utilisée pour l'arrosage des espaces verts publics et des jardins mais aussi pour alimenter les chasses d'eau en attendant la généralisation des toilettes sèches. Des verrous réglementaires historiques plus que techniques freinent anormalement ces approches.

On ne peut que déplorer le caractère unitaire de l'actuel réseau, rassemblant eaux usées et eaux de pluie dans le même collecteur vers la station d'épuration. La part du réseau de type séparatif est encore anecdotique sur le périmètre de la station Seine aval. Il convient maintenant de faire respecter la loi : toutes les nouvelles opérations immobilières s'inscrivent dans une logique de système séparatif lorsque cela est possible sur le territoire concerné. Trop de promoteurs immobiliers aujourd'hui font fi de la loi et cèdent à la tentation de tout raccorder au premier émissaire sur lequel ils tombent...

#### • La déconcentration : une nécessité

La concentration est une source majeure :

- ❖ d'aggravation de la pollution de l'eau (plus le chemin parcouru est long, plus l'eau est souillée en arrivant à la station),
- ❖ d'augmentation des coûts d'épuration,
- ❖ de nuisances pour les riverains des stations mais aussi des émissaires.

C'est pourquoi il est absolument nécessaire de mettre en œuvre une politique de déconcentration du traitement des eaux usées. Cela passe par une volonté politique, et surtout le courage des élus locaux d'œuvrer pour la création de stations au plus près de la communauté dont ils ont la charge. Il serait pourtant facile de mettre en place une tarification particulière, par exemple basée sur une augmentation progressive du tarif de l'adhésion au SIAAP, incitant à la construction de stations locales.

**En résumé, plus la pollution « à la source » de l'eau sera maîtrisée (toilettes sèches, moins de produits polluants) moins les systèmes d'assainissement seront complexes et coûteux et plus il sera possible d'utiliser des mécanismes écologiques (filtres plantés, lagunage, etc.).**

### 3 - Sur le processus de traitement des eaux usées

#### 3.1 - Processus de traitement

La méthanisation (ou digestion) anaérobie est une technique désormais couramment utilisée. Sur le site Seine aval, les digesteurs anaérobies, les plus anciens pour le traitement des boues, datent de 1940 !

Ce principe, qui permet la valorisation énergétique de la pollution carbonée, doit être mis en avant en remplacement de la filière aérobie, particulièrement consommatrice d'énergie et productrice de gaz à effet de serre (tout l'oxygène insufflé dans les bassins est transformé en CO<sub>2</sub> et libéré à l'atmosphère). A cet égard, il est choquant que cette émission de CO<sub>2</sub> ne soit pas prise en compte dans le Plan National des Quotas de CO<sub>2</sub>, qui ne tient compte pour l'instant que du fuel et du gaz consommés sur le site... (p 57-58 du dossier du maître d'ouvrage).

Les techniques les plus avancées comme la digestion anaérobie thermophile et la co-digestion ou méthanisation combinée, doivent être utilisées. Ce qui n'est le cas dans aucun des projets des groupes d'entreprises candidats pour la refonte de Seine aval. De plus en plus de stations ont un bilan énergétique positif en produisant de l'énergie sous forme de biogaz pour le chauffage, la production d'électricité mais aussi la production de carburant.

C'est ainsi le cas de l'usine de Marquette dans le Nord dont la production de carburant alimente une partie de la flotte d'autobus de la métropole lilloise.

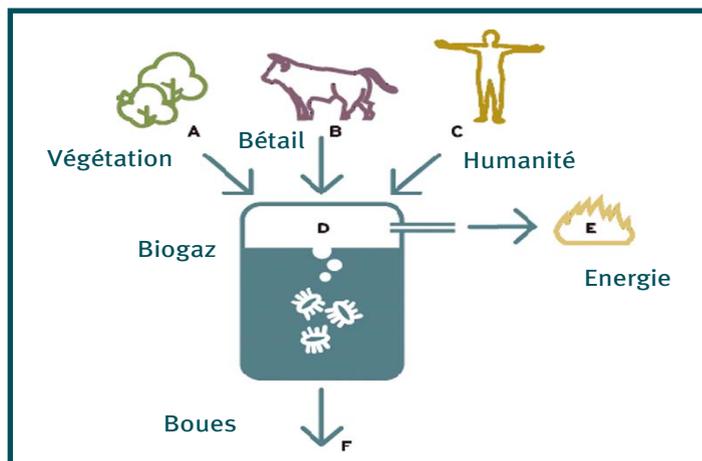
En outre, cette filière technique permet une réduction de la taille des digesteurs, une réduction drastique de la consommation énergétique, une division par 10 du volume des boues, une hygiénisation des boues par simple exposition à l'air.



#### 3.2 - Gestion des boues

La filière agricole d'élimination des boues est fondée sur une certaine capacité épuratoire des sols. On est là dans une logique déchets. Il y a un saut, que nous nous refusons à faire, pour parler des boues en termes de produit valorisable, la valeur agronomique restant à démontrer.

De fait ces boues résiduelles du processus d'épuration d'une eau très fortement chargée en pollution(s) contiennent des polluants. Il est donc impératif d'enregistrer et de comptabiliser tous les intrants à la parcelle (les phosphates minéraux sont beaucoup plus contaminés en cadmium que les boues).



Il est donc nécessaire :

- d'encadrer de manière très stricte la filière d'épandage des boues,
- de ne pas miser que sur une filière tout en excluant définitivement la filière incinération !

***Ceci étant, plus nous aurons agi en amont (tel que proposé plus haut dans ce cahier d'acteur) moins il y aura production de boues, moins il y aura risque qu'elles soient fortement polluées, et moins il y aura risque de pollution par épandage de celles-ci.***

#### 4 - L'aménagement de la plaine Achères

L'utilisation qui sera faite des terrains libérés doit être orientée vers des usages agricoles ou de loisirs à l'exclusion formelle de programmes immobiliers. Il nous paraît beaucoup plus crucial d'utiliser les finances pour la dépollution des terres agricoles qui ont été contaminées sur les communes avoisinantes par un épandage, illégal après 1999, des eaux brutes.

#### 5 - Conclusion

Nous avons montré dans ce cahier d'acteur qu'au-delà de la refonte de la station Seine aval, c'est notre manière d'appréhender et de penser la gestion de l'eau qui est à revoir. Ceci étant dit, il y a aujourd'hui une situation totalement insatisfaisante, et il convient d'y apporter une réponse rapide.

Voici donc nos réponses aux questions posées par le débat :

• ***Faut-il traiter 1,5 millions de m<sup>3</sup> par jour à Seine aval dans les prochaines années ?***

Avec la configuration du réseau d'assainissement actuel, il n'y aura malheureusement pas d'autre choix que de traiter un tel volume. Ceci étant, il faudra s'inscrire dans une logique de déconcentration et de réduction à la source (détournement des eaux pluviales, toilettes sèches, économies d'eau) permettant à terme une réduction de ce volume.

• ***Faut-il concentrer sur Seine aval une part significative des investissements franciliens ?***

Les problèmes actuels constatés sur la station nécessitent aujourd'hui de tels investissements, sans quoi la France se mettrait dans l'incapacité de respecter les normes européennes sur la qualité des eaux.

• ***Au regard des contraintes réglementaires et des résultats actuels de Seine aval, faut-il refondre cette station d'épuration ou procéder à une rénovation progressive ?***

Il n'y a pas le temps d'attendre une rénovation progressive. La situation d'urgence dans laquelle nous sommes impose une rénovation complète.

• ***Existe-t-il des actions alternatives ou complémentaires à entreprendre au niveau des usagers, particuliers ou professionnels, du réseau d'assainissement ou de l'usine Seine aval pour limiter les pollutions et mieux traiter les eaux usées ?***

Nous avons essayé tout au long de ce cahier d'acteur d'apporter des réponses précises à cette question.

***En conclusion, nous sommes favorables à la refonte de la station Seine aval, si le projet retenu intègre les techniques remettant en question la voie aérobie afin d'apporter une réponse véritablement durable. Nous rappelons d'autre part, que le coût affiché par les groupes d'entreprises est de 1,3 milliards d'euros et qu'il est donc anormal que la communication grand public présente le chiffre de 800 millions d'euros.***